

PAYSAGE

- La surface du site d'implantation à Chamarandes-Choignes est équivalente à plus de la moitié de la surface de la ville historique de Chaumont.
- Dégradation paysagère : digesteurs haut de 25 m (8 étages).
- Juste une simple haie prévue le long de la route pour « cacher » l'usine.

REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE ET BILAN ENERGETIQUE

- Voir infos sur le site internet du Collectif National Vigilance Méthanisation : <https://www.cnmvch.fr/>
- Méthane : fuites des installations ; des gazoducs avec GES plus puissant que le CO2.
- Peu de « rendement » énergétique comparé à l'éolien et au solaire ; 100 à 200 fois moins que le photovoltaïque.
- Beaucoup de transports et donc d'émissions de CO2.

ATTRACTIVITE

- « La Haute-Marne respire et inspire » ?

INFORMATION/CONCERTATION

- Absence d'information et de concertation des habitants (d'après NECC, c'est la faute du COVID...).
- 1 mois seulement pour s'informer et réagir : découverte du projet dans la presse début mars 2024 pour une enquête publique du 11 mars au 11 avril 2024.

FINANCEMENT

- L'Etat français soutient économiquement la production de biométhane : le tarif d'achat du biométhane est, selon les contrats signés (pour 15 ans avec GRDF), 3 à 4 fois plus élevé que le tarif du Gaz naturel.
- ... Donc le soutien financier publique bénéficie à 49% à Shell, une multinationale du pétrole.
- Des profits pour des compagnies industrielles grâce aux finances publiques en s'appuyant sur des prix garantis par l'Etat donc par le contribuable.

DERIVES AGRICOLES

- Accaparement des terres par de très grosses exploitations agricoles.
- Problème d'accès au foncier pour l'installation de jeunes.
- Concurrence avec les méthaniseurs déjà existants pour l'accès à la biomasse et aux surfaces d'épandage.
- Les 2 des 3 plus gros méthaniseurs de France seraient sur le même territoire (Cérilly, en cours de construction dans le Châtillonnais, et Choignes).

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'aide. Encore une fois, seule une expression massive contre ce projet dans l'enquête publique pourra le stopper !

Pour aller plus loin :

- ⇒ Site du Collectif National Vigilance Méthanisation : <https://www.cnmvch.fr/>
- ⇒ Conférence de Daniel Chateigner, Professeur des Universités, Coordinateur du Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnable : <https://youtu.be/Od0RCPqxyMY?si=tUhPINojBD5nf-h0>



Contacts :

Tél : 06 80 40 54 69

E-mail : stopmethaniseurxxl52@gmail.com

Enquête publique concernant le projet de « création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Chamarandes-Choignes portée par la société NECC - Nature Energy Chamarandes Choignes »

ATTENTION, derrière cet intitulé se cache un méthaniseur de taille XXL porté par le pétrolier SHELL !
Il serait 5 à 6 fois plus gros que les autres méthaniseurs que vous connaissez !
Et le 3^{ème} plus gros méthaniseur agricole de France !!!

**Pour empêcher ce projet de voir le jour,
il est impératif que nous soyons le plus nombreux possible
à répondre à l'enquête publique.**

Nous avons **jusqu'au 25 avril** pour nous exprimer !

Comment répondre à l'enquête publique ?

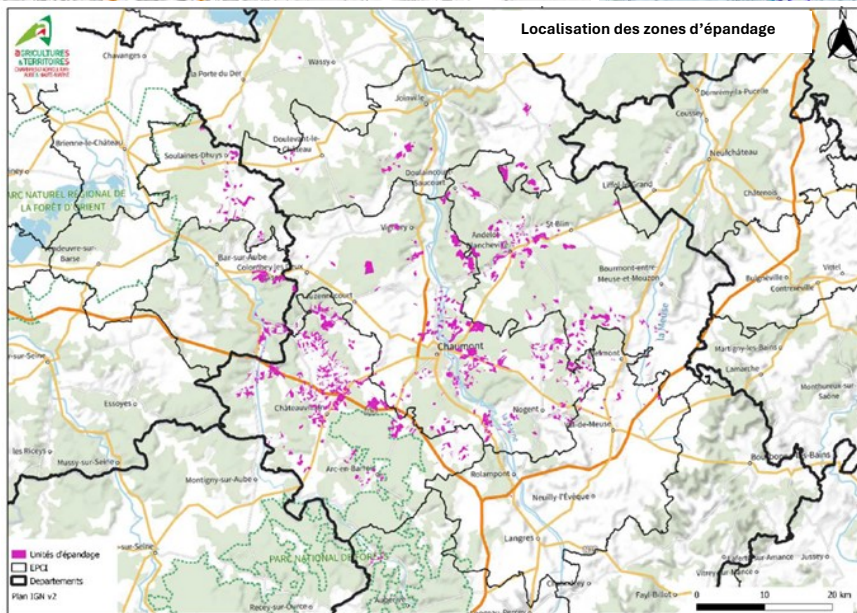
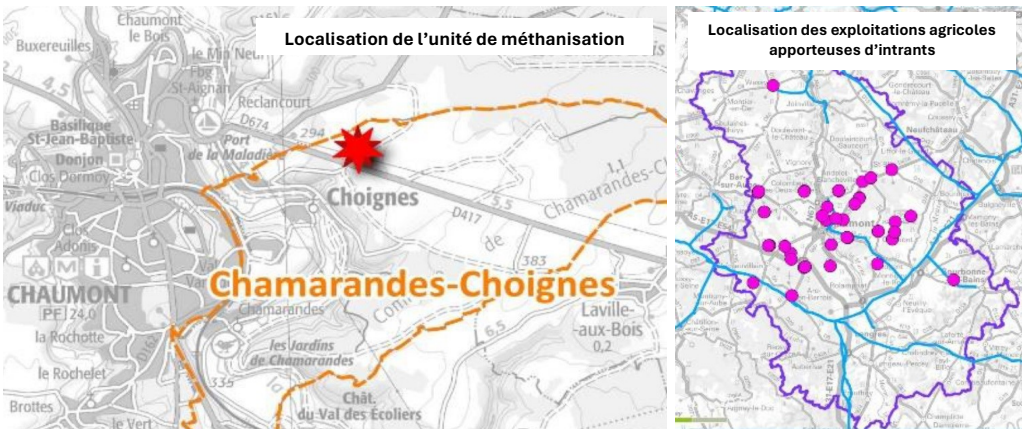
Il est indispensable de ne pas faire de copier-coller des réponses d'autres personnes car, dans ce cas, ces avis ne compteraient que pour 1 seul avis ! Et c'est bien le nombre d'avis défavorable qui pourra stopper ce projet.

Il y a plusieurs moyens de donner votre avis sur ce projet :

- **En mairie de Chamarandes-Choignes, sur le registre d'enquête**
Ouverture du lundi au vendredi : 8h30-12h00/13h30-17h30 et samedi : 8h30-12h00
- **Par voie postale** au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie :
24 rue de Chamarandes - BP 2094 - 52 904 Chamarandes-Choignes
- **Par e-mail** à l'adresse : pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr
- **Lors des permanences de M. Bernard RORET, commissaire-enquêteur,** dans les mairies suivantes :
 - Andelot-Blancheville** : mardi **02 avril** 2024 de 13h30 à 16h00
 - Lanques-sur-Rognon** : mercredi **20 mars** 2024 de 16h00 à 18h30
 - Colombey-les-Deux-Églises** : mardi **26 mars** 2024 de 14h00 à 17h00
 - Choignes** : samedi **30 mars** 2024 de 09h00 à 12h00
 - Clefmont** : mardi **09 avril** 2024 de 14h00 à 17h00
 - Châteauvillain** : vendredi **05 avril** 2024 de 09h00 à 12h00
 - Choignes** : jeudi **11 avril** 2024 de 14h00 à 17h00
 - Choignes** : jeudi **25 avril** 2024 de 14h00 à 17h00

Le projet en résumé

- Projet de **méga-méthaniseur** implanté sur la commune de Chamarandes-Choignes, à proximité de la carrière Boureau, à **2,5 km du centre-ville de Chaumont**.
- Projet porté par 13 exploitants agricoles et la société Nature Energie, **filiale du pétrolier Shell**, avec l'argent du contribuable.
- Un **plan d'épandage des digestats (résidus du méthaniseur) sur 142 communes** de Haute-Marne, Aube et Vosges, à une distance **jusqu'à 70 km autour de Chaumont**.
- Une **surface d'épandage de plus de 11 000 hectares**.
- 3 unités de stockage du digestat prévues sur les communes de Rochefort-sur-la-Côte, Andelot-Blancheville et Lanques-sur-Rognon.
- **130 000 tonnes de biomasse par an** pour alimenter le méthaniseur.
- **120 000 tonnes de digestats par an** issus de la méthanisation, transportés pour épandage.
- **Plus de 6 000 hectares de cultures énergétiques (CIVE)** destinées à alimenter le méthaniseur.



Des éléments pour répondre...

Afin de vous aider à répondre, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'arguments. Inutile d'en écrire trop ; **l'important est d'abord de dire « Je suis défavorable/je suis contre ce projet »**, et si vous vous sentez d'en dire plus, libre à vous.

RAPPEL : Il est indispensable de ne pas faire de copier-coller des réponses d'autres personnes car, dans ce cas, ces avis ne compteraient que pour 1 seul avis ! Et c'est bien le nombre d'avis défavorable qui pourra stopper ce projet.

TRAFIC ROUTIER ET VOIRIES

- Trafic surchargé autour de Chaumont Moulin Neuf, St-Aignan et Reclancourt avec 1 camion toutes les 4 minutes sur la D417 en pleine activité.
- Pas d'aménagement routier prévu sur l'accès du site >> future zone accidentogène.
- Plus de 20 000 passages de camions et tracteurs, parcourant 142 communes de l'arrondissement de Chaumont et au-delà, pour acheminer la biomasse jusqu'au méthaniseur et en faire sortir les digestats.
- Coût d'entretien des routes à la charge des collectivités et des contribuables.

CONCURRENCE AVEC L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE

- Plus de 6 000 hectares pour cultiver des plantes destinées à faire de l'énergie (les CIVE) au détriment des cultures alimentaires.
- En cas de sécheresse, surenchère sur les fourrages pour les éleveurs.

AIR, ODEURS

- Nuisances olfactives et émission de gaz (hydrogène sulfuré H₂S, ammoniac NH₃) favorisées par les vents et la topographie du terrain vers Choignes.

NUISANCES SONORES

- Fonctionnement 24H/24, 7 jours sur 7.

IMMOBILIER

- Dépréciation de la valeur des biens immobiliers pour les riverains (secteur Choignes, Chaumont-Saint-Aignan et Reclancourt) : jusqu'à moins 20 %.

POLLUTION DES EAUX

- Risque de pollution des eaux souterraines et de la Marne en cas d'incident : sous-sol karstique faillé, Combe Lavaux en direction de la Marne.
- Pollution des eaux sur les zones d'épandage : surdosage des apports par rapport aux besoins des cultures, pollution lors des transferts, accidents routiers.
- Capacité de stockage des digestats prévue trop faible : moins de 6 mois alors que 9 mois nécessaire pour éviter de devoir épandre à des périodes inadaptées si stockage plein.
- Menace sur les captages d'eau potable.
- Depuis 2015, de plus en plus de cas de pollution des cours d'eau à cause des méthaniseurs (source CSNM 2022).

RISQUE D'ACCIDENTS INDUSTRIELS

- Risque d'accidents sur le site : incendie, fuites, explosion, débordement de cuve, intoxication à l'hydrogène sulfuré et autres.